



Namur, le

08.07.2016

Wallonie

La Ministre de l'Emploi
et de la Formation

BDF asbl - Centre Administratif -
Botanique Finance Tower
Monsieur GYSELINCK
Président
Madame MARLIERE
Secrétaire générale
Boulevard du Jardin Botanique, 50 bte 150

1000 BRUXELLES

Votre correspondant :

Kristel Karler
t: 081/323.411
: kristel.karler@gov.wallonie.be

V/Réf. 2016-07-25-UNCRPD-Recommandations du Comité à la Belgique-OME
N/Réf. ETI/OJ/RV/KK/E201608022037 /SSOIG HOSCOBIS

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire générale,

Votre courrier et ses annexes relatifs aux recommandations à la Belgique concernant les personnes porteuses d'un handicap me sont bien parvenus et ont retenu ma meilleure attention.

J'ai pris connaissance avec intérêt de celles-ci, ainsi que de votre demande que vous soient communiquées les actions, menées au sein de mon département et par les OIP qui relèvent de ma tutelle, qui rencontrent ces recommandations.

L'emploi des personnes en situation de handicap reste une des priorités du Gouvernement wallon; c'est la raison pour laquelle le Plan Marshall notamment intègre un axe relatif à l'aide aux personnes dépendantes. L'accès de la personne en situation de handicap au marché du travail est notamment facilité au travers des mesures dites de « résorption du chômage » (APE et PTP en particulier).

En ce qui concerne plus particulièrement le Forem, chaque demandeur d'emploi inscrit au Forem bénéficie d'un accompagnement personnalisé, coordonné par un conseiller unique (conseiller référent) et soutenu dans la durée (un an prolongeable si nécessaire).

Le parcours de la personne s'articule autour d'un plan d'actions personnalisé. Dans ce contexte, les personnes les plus vulnérables bénéficient d'un service adapté à leurs besoins. C'est ainsi que les personnes qui souffrent d'une incapacité de travail partielle, par exemple, se voient proposer un parcours intégrant différentes actions en termes d'orientation, d'acquisition de compétences et de recherche d'emploi.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives porteuses ont aussi vu le jour.



Rue des Brigades d'Irlande, 4 à 5100 NAMUR (Jambes) | Tél. : 081/323 411 | Fax : 081/323 479
eliane.tillieux@gov.wallonie.be | <http://tillieux.wallonie.be>

En effet, soulignons qu'une convention-cadre a été conclue entre le Forem et l'AVIQ en vue de favoriser la (ré)intégration des personnes handicapées. Cette convention permet la réalisation de nombreuses actions.

- En soutien à cette convention, les Missions régionales (MIRE) se sont vues dotées, depuis 2006, de 15 jobcoachs APE supplémentaires dédiés à l'accompagnement individualisé de personnes porteuses d'un handicap. La convention valorise aussi 100 postes PTP « Wall'iph » réservés aux employeurs qui engagent des travailleur/euse-s handicapé(e)s. Selon la taille et l'organisation interne de chaque MIRE, les demandeurs d'emploi porteurs de handicaps sont, soit accompagnés par ces jobcoachs spécialisés, soit par l'ensemble des jobcoachs de la MIRE. Le jobcoach AVIQ sert alors de référent pour ses collègues en matière d'accompagnement et de mise à l'emploi de personnes en situation de handicap (méthodologie, organismes ressources, connaissances des aides à l'embauche spécifiques, etc.). Des personnes porteuses de handicap mais non reconnues par l'Agence peuvent en outre être prises en charge par la MIRE et bénéficier d'un accompagnement adapté dans ce cadre. Des groupes de travail regroupant les jobcoachs de toutes les MIRE se réunissent régulièrement et permettent d'échanger les bonnes pratiques, au même titre que des informations utiles à la dynamique enclenchée, avec les services d'insertion de l'AVIQ. En ce qui concerne les employeurs, les MIRE se sont progressivement constitué un réseau d'entreprises sensibles à la question du handicap. Ce réseau qu'elles entretiennent ne cesse de grandir au bénéfice des travailleurs concernés.
- L'accueil et l'information des personnes handicapées ont également été renforcés pour plus d'accessibilité. Le Forem a en effet revu ses modalités de convocation. Ainsi, le document de convocation a été modifié pour permettre aux personnes de signaler leur handicap auprès du Forem; un processus interne est prévu pour assurer l'adaptation nécessaire facilitant la prise en charge de la personne. Le projet MODA (Modalités Opératoires des Demandes d'Accessibilité/d'Adaptation) permet à tout demandeur d'emploi en situation de handicap et qui est convoqué à un entretien avec son conseiller référent de signaler sa situation, afin que le suivi soit adapté. Ce projet permet, entre autres, d'assurer au besoin la présence d'un interprète en langue des signes, lors des entretiens du demandeur d'emploi sourd ou malentendant avec son conseiller référent, dans les étapes de son accompagnement à l'emploi.
- La présence de conseillers AVIQ au sein du dispositif Carrefour Emploi Formation Orientation du Forem permet d'informer la personne handicapée en matière de formation et d'insertion socioprofessionnelle et, par un conseil adapté, de l'orienter de manière adéquate vers les opportunités qui s'offrent à elle.
- L'élaboration d'actions intégrées au profit des personnes handicapées vise notamment à intégrer les personnes handicapées dans une structure de formation traditionnelle et à mettre celles-ci en lien avec des opportunités d'emploi.

- Cette convention-cadre a enfin pour objectif de poursuivre la sensibilisation et la formation des agents du Forem en développant les échanges entre les professionnels du handicap et les travailleurs du Forem. La plupart des agents du Forem en contact avec le public visé ont ainsi bénéficié d'une formation dispensée par des formateurs de l'AVIQ. Par ailleurs, le Forem propose aussi une formation spécifique aux conseillers référents de manière à renforcer leurs connaissances relatives à l'intégration des personnes handicapées et à leur donner des outils facilitant l'accompagnement de ce public.

En matière d'initiatives innovantes encore, en mars de cette année, en Wallonie, 55 entreprises ont accueilli 90 stagiaires en situation de handicap dans le cadre de la 4^{ème} édition wallonne du « DUOday ». De grandes entreprises, comme des indépendants, issus de secteurs variés ont formé des duos entre une personne handicapée et un travailleur de l'entreprise, dans toute la Belgique. La prochaine édition est, d'ores et déjà, fixée le 30 mars 2017.

Quant à l'IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises), une action de sensibilisation au handicap destinée aux formateurs devrait voir le jour prochainement. De plus, une formation « Monte ta boîte », donnée par des formateurs IFAPME pour des stagiaires en situation de handicap envisageant de devenir indépendants, pourrait se concrétiser.

Force est donc de constater que des initiatives porteuses qui rencontrent vos recommandations en faveur de l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées ne manquent pas et il m'appartient de continuer à soutenir cette dynamique qui me tient particulièrement à cœur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by 'S' and 'M' in a cursive script, all enclosed within a large, horizontal oval shape.

Eliane TILLIEUX